



Namur, le 17 août 2018

Madame,  
Monsieur,  
Chers Parents,

Voici déjà que se profile la rentrée en 1<sup>ère</sup> secondaire pour votre enfant. Avec toute l'équipe éducative de l'Athénée de Namur, nous vous remercions d'avoir choisi notre établissement et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour mériter la confiance que vous nous avez accordée.

J'ai le plaisir, dès maintenant, de vous inviter, le lundi 3 septembre 2018, à accompagner votre enfant afin de suivre ses premiers pas dans notre école.

Voici comment se déroulera cette rentrée scolaire :

Lundi 3 septembre 2018

- ✓ **À partir de 7h45**, la Direction, les éducateurs et des professeurs vous accueilleront avec votre enfant au réfectoire de l'implantation Lycée (entrée rue Lelièvre). Un petit-déjeuner vous y sera proposé.
- ✓ **De 8h25 à 9 h00** : Rassemblement des élèves (sans les parents) à l'Auditorium et formation des classes par Madame La Préfète. Dès 9h00, Madame La Préfète rejoindra les parents au réfectoire afin de leur expliquer le fonctionnement de l'établissement et répondre à leurs éventuelles questions.
- ✓ **De 9 h00 à 12 h45** : Activités d'accueil et visite de l'école.

- ✓ **De 12h45 à 14h00** : repas chaud qui sera offert.  
(👉 Présence obligatoire)
- ✓ **De 14h00 à 15h25** : rallye à la découverte de Namur

Mardi 4 septembre 2018

- ✓ **De 8h25 à 12h45** : suite des activités d'accueil (aspect administratif : documents, horaire, journal de classe, farde d'avis ...).
- ✓ **De 12h45 à 13h50** : repas de midi

*L'Athénée Royal de Namur dispose de deux restaurants. Des repas variés et équilibrés y sont préparés et servis par nos cuisiniers. Des crudités sont proposées en self-service. Des fruits et des laitages sont fournis quotidiennement.*

*Le paiement des repas se fait **UNIQUEMENT** via une carte qui sera poinçonnée immédiatement lors du repas.*

*Ces cartes de 10 repas (35 €) devront être préalablement achetées soit :*

*→ par virement anticipé sur le compte de l'AR Namur **BE28 0912 1202 1720**  
en mentionnant le NOM, PRÉNOM et CLASSE de l'élève*

*Dans ce cas sera remis à l'élève le nombre de cartes correspondant au virement effectué. L'élève doit aller chercher sa/ses carte(s) au Secrétariat.*

*→ en les achetant durant la récréation ( 10h50) au Secrétariat*

*Toutes les cartes sont numérotées et chaque carte vendue sera enregistrée au nom de l'élève.*

*Nous adoptons le même système pour les salades- bar (15 € pour 10 salades-bar), pour le potage (5€ pour 10 potages) et pour le petit-déjeuner (5€ pour 10 achats : 0,50 cent par viennoiserie / pain confiture / boisson) .*

- ✓ **De 13h50 à 15h25** : Rallye « A la découverte de l'école ».

Mercredi 5 septembre 2018

✓ **Dès 8h25** : Cours normaux selon l'horaire qui aura été remis aux élèves le mardi 4 septembre.

→ Fournitures scolaires :

Chaque élève veillera à se munir :

- ✓ D'un cartable ou sac à dos
- ✓ D'un plumier complet : stylo à encre effaçable, cartouches, effaceur, tip ex, bics 4 couleurs, crayon ordinaire, taille-crayon, latte 30 cm, équerre, bon compas, colle (tube ou roller), paire de ciseaux (☞ Cutter et tout objet tranchant ou contondant sont interdits !)
- ✓ D'un classeur à levier (dos 7cm) qui servira pour les différents cours
- ✓ D'une pochette de 10 intercalaires
- ✓ D'un bloc A4 feuilles lignées, un bloc A4 feuilles quadrillées
- ✓ D'un petit cahier de brouillon

Le journal de classe doit être, obligatoirement, celui qui sera distribué par l'école.

Chaque élève de 1<sup>re</sup> année recevra également une calculatrice scientifique offerte par l'école qui lui servira pour le cours de mathématique, notamment, jusqu'en 6<sup>e</sup> secondaire !

Par ailleurs, chaque enseignant précisera aux élèves lors de la rentrée, le matériel complémentaire éventuel nécessaire pour son cours.

→ Documents à fournir au secrétariat (le plus rapidement possible) :

- ✓ Le C.E.B.
- ✓ L'attestation de suivi de langue moderne
- ✓ La carte d'identité

→ Prêt du livre - photocopies - documents administratifs - activités sportives et culturelles :

Conformément à l'article 100 du Décret « Missions » du 24/07/1997 les frais réclamés pour l'année scolaire 2016 - 2017 seront de **80 €** pour tous les élèves.

Cette somme couvre :

- ✓ Pour 20 € : les droits d'accès à la piscine et à certaines activités sportives, s'inscrivant dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- ✓ Pour 60 € : toutes les photocopies distribuées au cours de l'année scolaire (cours, notes, exercices...) y compris les droits d'auteur ainsi que le prêt de livres scolaires et le journal de classe.

Pour votre parfaite information, les frais réclamés pour le service cours sont évalués par rapport au coût moyen réel de ces frais, ce qui a pour effet que le montant ne correspond pas nécessairement aux frais exacts exposés pour votre enfant, mais représente le coût moyen effectivement exposé pour un élève de l'établissement

Cette somme est à verser pour le 10 septembre au plus tard sur le compte de l'AR Namur

**BE 28 0912 1202 1720**

Merci de mentionner en communication :

le nom et prénom de votre enfant + sa classe + frais scolaire année scolaire 2018-2019

Un manuel de mathématique (Actimath) sera à acheter également (les commandes seront centralisées par les professeurs). Coût du livre : +/- 35 €.

Dans l'attente du plaisir de notre prochaine rencontre et vous remerciant pour votre confiance, je vous souhaite ainsi qu'à votre enfant une bonne fin de vacances !

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et, vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mon entier dévouement.

La Préfète des Études,  
Fabienne Vandamme